

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Mardi 4 janvier 2005

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents :**

F Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, F Mommelé,  
F Meunier, F Frizon, E Herbain, S Derriche, LDesmet.

**Absents excusés :**

M Sagie.

Date de convocation du conseil municipal : 28 décembre 2004.

**1) St Mard : délibération pour attribution de Marché**

Le maire informe le conseil municipal que la commission Cadre de vie a procédé à l'ouverture des plis pour les travaux de St Mard le 17 décembre dernier. L'offre de la Société Barriquand a été retenue. Son montant : 81 549.26€HT.

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce choix. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'habiliter le maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

**2) Renforcement de la distribution en eau rue des Cornouillers et rue du Noyer**

Le maire indique au conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie le 14 décembre avec la Saur, le syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent et la DDA. Une boucle globale est envisagée. Elle prend son départ au croisement entre la rue des Cornouillers et de la rue Raguët, se poursuit sur le chemin du Noyer pour ensuite rejoindre la route du Luat et descendre jusqu'à la rue Rambure. Une estimation des travaux sera réalisée par la DDA. Par la suite, un poteau incendie pourra être installé au centre du chemin du Noyer afin d'apporter des conditions de sécurité incendie optimales. Les travaux doivent être engagés au cours du premier semestre 2006. Ensuite, il s'agira de réaliser un revêtement permettant aux cars du ramassage scolaire du RPI d'emprunter le chemin du Noyer. Fabrice Dalongeville souligne que tous les travaux, y compris ceux concernant la construction de la cantine, doivent être terminés pour la rentrée de septembre 2006.

**3) Internet. Auger, village numérique (2005-2008)**

Au cours de ces deux dernières années, le maire explique que la politique municipale dans le domaine de l'Internet s'est essentiellement limitée à tenter de mettre en place – ou d'agir pour que cela le soit auprès de France Telecom - une infrastructure haut débit. Une première initiative conduite avec Ka Technologies a permis de démontrer qu'une solution technique alternative existait mais que son implémentation sur l'ensemble du territoire butait principalement sur un problème financier. Ce partenariat est toujours en cours : il a d'ailleurs été salué par l'association « Villes Internet » en 2004 puisque notre commune s'est vue remettre

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

le label **Ville Internet**. Pour information, seules 411 communes en France le sont depuis 1999. En Picardie, seule des communes de l'Oise se sont engagées dans cette démarche : Chambly et Venette.

Fin 2004, suite à un rendez-vous avec la direction régionale de France Telecom, l'opérateur historique a levé le voile sur sa politique à venir en matière d'équipement de ses commutateurs. Si l'ensemble des sites picards devraient être « adsabélisés » d'ici à fin 2005, des priorités de calendrier pourraient être envisagés à la lumière des besoins exprimés localement. M. Bricau, directeur régional pour la Picardie m'a indiqué que notre commune pourrait en faire partie. Confirmation aujourd'hui : **le 25 février** prochain, Auger disposera de l'**ADSL**.

Cependant, le haut débit n'est qu'une première pierre d'une politique Internet. L'essentiel étant bien sûr dans le contenu de cette politique. En d'autres termes, le projet « Auger-Saint-Vincent, village numérique » vise davantage à encourager les usages en créant des contextes dans lesquels les citoyens pourront s'approprier les outils multimédia. Et cela, quelque soit leur âge, du plus jeune au plus âgé.

Notre commune doit prendre position dans le vaste chantier numérique que tous les états et leurs administrations conduisent depuis quelques années. Je souhaite mettre à la disposition des citoyens, associations, entreprises locales un portail web leur permettant d'accéder aux informations locales, mais aussi aux données qui les concernent directement. Pour la commune, il s'agit de mettre en place le maximum de services en ligne (fiche d'état civil, consultations des démarches administratives, suivi des demandes, compte rendu du conseil, forum citoyen, etc.). Je souhaite également qu'un maximum d'élus participent à cette démarche en suivant s'il le faut des formations ad hoc.

Par ailleurs, pour ceux qui ne disposent pas encore d'un accès Internet, il est nécessaire de créer un **espace public numérique**. Il combine accès à Internet et utilisation des outils informatiques (bureautique, numérique, etc.).

Pour l'année 2005, la première étape doit se traduire par la création du site internet et par l'ouverture de l'espace public numérique. Elle devra être complétée par la mise en place d'un programme de formation adapté, notamment à destination de la secrétaire de mairie.

## **4) Vœux du Maire**

Fabrice Dalongeville indique que les vœux du maire se dérouleront le vendredi 14 janvier, à 19 heures, au préau de l'école. Il invite tous les conseillers à être présents à ce moment important de la vie du village.

## **5) Questions diverses**

**Laurent DESMET** demande au Conseil si le transfert d'ordures ménagères se fait bien à Ormoy-Villers comme il l'a entendu dire. Mr le Maire l'informe que la gare d'Ormoy doit être aménagée en quai de transit. Le conseil municipal n'aurait donné qu'un accord de principe dans cette affaire.

**Sabrina DERRICHE** informe le Conseil que la remise des colis de Noël a eu lieu le 14 décembre dernier, 59 personnes ont eu droit à ces colis.

**Francis FRIZON** informe le Conseil Municipal de son mécontentement auprès de la Poste qui à ce jour n'a toujours pas enlevé les cidex. Un courrier va de nouveau leur être envoyé.

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

**Eric Herbain** demande à M. le maire s'il était possible de mettre en place une initiative en faveur des sinistrés de l'Océan Indien. **Fabrice Dalongeville** lui répond qu'il voulait proposer au conseil de s'engager financièrement. Après discussion, le conseil décide de profiter des vœux du maire pour mettre à la disposition de la population une urne afin de collecter des fonds, initiative à laquelle la commune s'associera. Par la suite, il s'agira de réfléchir à une autre action permettant d'apporter une aide matérielle cette fois, pourquoi pas à un village dévasté.

## **Le maire indique que la communauté de communes s'est dotée d'une zone d'activité intercommunale à Nanteuil-le-Haudoin.**

**Fabrice Dalongeville** annonce au conseil que les travaux de la mairie ont commencé. Il indique que le déménagement est assuré par Bruno Fromentin ainsi que divers travaux d'aménagement. Par ailleurs, le maire indique que l'agent communal à réaliser d'importants travaux dans les toilettes de l'école pendant les vacances de Noël.

**Le maire** informe le conseil qu'il a invité à déjeuner les trois employés de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Préalablement, un bilan individuel a été réalisé avec chacun d'entre eux pour l'année 2004.

Concernant l'assainissement, **Fabrice Dalongeville** indique qu'une première réunion de travail portant sur la situation particulière de notre commune se déroulera en mairie au début du mois de février avec l'Agence de l'eau et M. Dupille, maire de Nanteuil et président de la commission assainissement de la communauté de communes. Le maire précise par ailleurs que la communauté de communes envisage d'effectuer une étude concernant la ressource en eau dans le Valois. Une initiative qui s'inscrit dans la bonne direction et qui permettra à chacun de mesurer l'importance, pour le Valois, de disposer d'un assainissement optimal à Auger-Saint-Vincent en raison de la présence des puits de captage.

**Le Maire**

**Le Secrétaire**

**Les Membres du Conseil Municipal**